

RENTABILITÉ DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Quand des collectivités sacrifient des services publics !

Brigitte Menguy | A la Une finances | Actu experts finances | France | Publié le 01/03/2017

Prises à la gorge, certaines collectivités sont parfois amenées à sacrifier des services publics locaux. Baisse de la fréquentation, coûts de fonctionnement trop élevés, autant de raisons invoquées pour rationaliser, voire fermer, des services publics.



L'aéroport d'Angers-Marcé

Trop coûteux. Pas assez fréquentés. Tels sont les mots employés par les collectivités lorsqu'il leur est demandé de justifier leur décision de réduire, voire de fermer, un service public local. « Le terme de rentabilité n'est jamais utilisé pour un service public », explique Christophe Michelet, consultant au sein de Partenaires finances locales. Selon lui, « le service public n'a pas vocation à être rentable au sens comptable ». Pour autant, le consultant avoue à demi-mot que les collectivités veulent de plus en plus « rationaliser leurs services publics locaux » en prenant en compte des critères financiers comme « le taux de fréquentation » ou « l'optimisation des coûts ». Des termes comptables qui prennent progressivement plus de place dans le processus décisionnel local lorsqu'il est question de choisir, pour une collectivité, d'investir ou non dans un service public facultatif.

Des décisions contraintes

« Je ne prendrai aucun risque », se défend Benoît Simian, maire (PS) de Ludon-Médoc (4 400 hab., Gironde) et membre de la commission des finances de l'Association des maires de France. Sur sa commune, le maire a en effet renoncé à construire un crématorium par le biais d'un partenariat public privé, un montage juridique jugé « trop bancal » pour l'élu qui considère que gérer un budget communal aujourd'hui est « un combat quotidien ». « La baisse des dotations de l'Etat a été très violente ces dernières années et elle a été assortie d'un transfert important de charges de l'Etat vers les collectivités. Je suis donc obligé de faire des choix, en vendant par exemple des bâtiments communaux à des propriétaires privés au prix du marché, alors qu'avant j'aurais privilégié une cession plus avantageuse à un bailleur social qui aurait construit des logements de type HLM », déplore Benoît Simian.

À LIRE AUSSI

 Premium

Rentabilité des services publics : la fin d'un tabou ^[1]

D'autres collectivités font des choix plus radicaux, allant jusqu'à la fermeture de services publics. A Grenoble (160 800 hab.), l'ex-maire de droite, Alain Carignon, s'insurge de la fermeture de trois bibliothèques : « C'est une double peine pour les Grenoblois qui subissent déjà les conséquences de la dette par les hausses des impôts locaux. » Mais la décision de ces fermetures est justifiée par l'actuel maire écologiste, Eric Piolle, qui, lors de la présentation à la presse du plan de sauvegarde des services publics de la ville en juin dernier [2], expliquait que « la baisse inouïe des dotations a été le coup de grâce » et qu'avec ce plan il entendait « écarter l'épée de Damoclès de la mise sous tutelle de la ville ».

Des raisons financières qui ont, par exemple, contraint le maire de Grenoble à adopter un plan de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour appréhender le départ en retraite de treize agents travaillant dans les bibliothèques et qui ne seront pas remplacés. Mais, depuis, à la suite de nombreuses manifestations d'habitants et de pétitions, la mairie est revenue sur l'une des trois fermetures et a décidé, début décembre, de maintenir la bibliothèque Alliance qui joue un rôle important avec les écoles du quartier. « Les heures d'ouverture pourraient toutefois être aménagées », a précisé le maire dans un communiqué.

Des conséquences... Demain...

Des mesures de limitation d'accès au service public bien connues de l'association Bibliothèques sans frontières qui observe que les collectivités sont amenées à fragiliser leur réseau de bibliothèques. « Les villes rognent sur les budgets de renouvellement des collections, les horaires d'ouverture, le nombre d'agents d'accueil », détaille Barnabé Louche, directeur des partenariats de l'association. Des choix dont il se méfie en termes de conséquences à moyen terme : « Ces restrictions de services publics ne sont pas visibles immédiatement par le citoyen mais parce que les bibliothèques sont aussi des lieux de vivre-ensemble laïcs qui créent du lien social, elles seront préjudiciables demain. »

Les avions de l'aéroport d'Angers-Marcé resteront sur le tarmac

Angers Loire métropole (Maine-et-Loire, 275 000 hab.)

Les lignes commerciales de l'aéroport d'Angers-Marcé seront bientôt fermées. La communauté urbaine Angers Loire métropole, qui compte 30 communes, actera sa décision d'arrêter le trafic des lignes régulières le mois prochain lors du vote de son budget. Il faut dire que depuis l'ouverture de sa piste, en 1998, l'aéroport enchaîne les déconvenues : les taux de remplissage des avions sont si bas que les compagnies se succèdent sans jamais rester. Et ce seront les lignes vers Londres et Nice qui fermeront le bal, faute de rentabilité.

Dans un rapport publié en 2008, la Cour des comptes dressait déjà un état des lieux alarmiste des petits aéroports : « Dans la quasi-totalité des cas, ces plateformes au faible trafic ne dégagent pas un autofinancement positif en l'absence de subventions. » Et celui d'Angers en est la parfaite illustration. C'est la décision de la direction générale de l'aviation civile de ne plus payer ses contrôleurs aériens qui a fini de convaincre les élus locaux d'arrêter le bras de fer engagé avec l'Etat depuis 2013. « L'Etat nous demande ainsi la somme de 385 000 euros mais nous n'en avons pas les moyens financiers ! » explique Marc Laffineur, vice-président de la métropole, qui assume « préférer supprimer un service public plutôt que faire subir une pression fiscale supplémentaire sur les Angevins ».

La piscine d'Ancely fait les frais d'un cadrage budgétaire strict opéré par la ville

Toulouse (Haute-Garonne, 467 000 hab.)

« Un gouffre financier ». Voilà comment l'adjointe chargée des sports de la mairie de Toulouse, Laurence Arribagé, qualifie la

piscine d'Ancely. Fermée définitivement depuis l'été dernier, celle-ci, très appréciée par les habitants du quartier, était sur la sellette depuis trois ans en raison de sa vétusté et de son coût jugé trop élevé en regard de sa fréquentation. « Lorsque nous sommes arrivés aux commandes de la ville, nous avons dû opérer à un cadrage budgétaire important », explique Laurence Arribagé qui a dû rechercher des pistes d'économies. La ville a donc calculé le coût de l'ensemble des piscines municipales, bassin par bassin, en fonction de la fréquentation.

« Si le parc des sports sur l'île du Ramier arrive en tête du classement avec 736 euros par heure de fonctionnement, Ancely se retrouve en deuxième position avec 467 euros par heure pour seulement 58 personnes par jour, selon la fréquentation de 2014. Ainsi, chaque usager qui paye son entrée 3 euros coûte en réalité 78 euros à la ville », détaille Laurence Arribagé.

Mais cette notion de « rentabilité » est refusée par la présidente de l'association des Amis de la piscine Ancely, Mireille Sagau-Borgetto, pour qui « ce mot ne peut être utilisé pour un équipement public ». Pour calmer le jeu, la mairie annoncera prochainement son plan « piscines ».

POUR ALLER PLUS LOIN

- L'efficacité, l'autre valeur du service public